

WATTELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Watteles se réunira à la mairie, le mardi 22 janvier 1929, à 19 h. 30.

LA FRAUDE. — Des douaniers de service à Achille Deroost, ont arrêté le nommé...
CERLE HORTICOLE. — Aujourd'hui dimanche, à 16 h., réunion générale mensuelle...
PHARMACIEN DE GARDE. — Aujourd'hui dimanche, M. Delcourt, 310, rue Carnot (Laubour).

ETAT CIVIL. — Naissances. — Roger Blaz, 1, rue Champ, maisons Lepers, 25.
Publications de mariage. — Jean Poudville, poëlier, rue Racine, 4 et Flore Cuvelier, sans profession, à La Chapelle (Pas-de-Calais).
Décès. — Adolphe Delour, époux Dumoulin, 66 ans, sans profession, rue Jules-Guesde, 9-13. — Adolphe Gorloz, 76 ans, cultivateur, carrière Acahe, 1. — Horstène Dubut, veuve Dewaele, 62 ans, rue saint-Vincent-de-Paul, maisons Delcourt, 11.

CROIX

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Cette Association donnera une matinée familiale à ses membres et à leurs familles, le dimanche 27 janvier, salle des fêtes de la ville à 15 h. 30. Le programme sera publié ultérieurement.

WASQUEHAL

LA VENUE DU TIMBRE ANTI-TUBERCULEUX PAR LES ECOLES. — Le directeur de la société des garçons du Capreau a mérité les personnes qui ont accueilli avec tant de bienveillance les enfants vendeurs du timbre anti-tuberculeux. La recette est de 400 francs, soit un cent de 400 timbres et une moyenne de 4 par élève. Félicitations aux élèves, à MM. les Adjoints, et tout particulièrement à M. Lefebvre, qui a débrouillé le tout. M. Guillaume, qui a débrouillé le tout.

LYS

ALLOCATION MILITAIRE. — La fraction du contingent qui sera incorporé en mai prochain comprendra les ajournés des classes précédentes et les jeunes gens nés en août, septembre et octobre. Ils seront incorporés au service armé ou au service militaire par le conseil de révision. Les familles dont le soutien indispensable sera interrompu par la conscription, seront informées par le conseil de révision. Elles pourront déposer une demande d'admission à l'alloca-tion journalière à la Mairie. Se présenter à la Mairie, des certificats de salaire et des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

ALLOCATION MILITAIRE.

ALLOCATION MILITAIRE. — Les demandes d'allocations militaires pour le contingent qui sera incorporé en mai prochain peuvent être faites dès maintenant. On peut obtenir de fournir les certificats de salaire et de domicile, ainsi que de vivre avec l'appelé et, s'il y a lieu, des certificats médicaux.

SAILLY

IMPOSTS DIVERS. — Des formules de déclarations pour les impôts sur le traitement, salaire, impôts sur le revenu, etc., sont déposés à la Mairie, à la disposition des intéressés.

HEM

ETAT CIVIL. — Naissances : Eggermont Marquis, rue du Cloître à Lannoy.
Publications : Schepens Jean, employé de commerce, rue de Metz 1 bis à Lys et Plouvier Agnès, s. p. rue Jules Guesde, 284 à Hem.

TOUFFLES

ALLOCATION MILITAIRE. — Les jeunes gens de la classe 1908 nés pendant les mois d'août, septembre et octobre, ainsi que les ajournés des classes précédentes, qui désirent solliciter le bénéfice de l'allocation militaire sont informés qu'ils doivent s'adresser, pour être munis du livret de famille, des certificats de salaire et médicaux s'il y a lieu.

FLERS

LEVÉES SPECIALES DES BOITES AUX LETTRES. — Les levées spéciales des boîtes aux lettres, pour le contingent de la classe 1908, se feront : pour la première, à 18 h. 45 à partir de lundi 21 janvier 1929 ; pour la seconde, comme d'habitude, à 19 heures.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

FLERS

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Debreu, employé, domicilié à Lille, rue du Long-Pont, 246 et Pauline Beaupaire, s. p. rue de la Chapelle à Lille. — Jean-Louis Capelle, employé, rue Ferrer, 2, à Hem, et Denise Mollière, s. p. rue J.-Guesde, 119, à Flers-Lille. — Georges Vanfleteren, chaudiériste, rue du Commerce, 37, à Flers-Lille, et Marguerite Sance, épouse, rue J.-d'Arc, 37, à Flers-Lille. — Jean Thellier, employé, rue Thionville, 41 à Lille et Claire Doisy, rue Jules-Guesde, 28 bis, à Flers-Lille. — Henri Verrière, journaliste, rue Faidherbe, 12, à Wasquehal, et Marie Delbecq, épouse, rue de Marcy, 23, à Wasquehal.

RADIO-TOURCOING

32, Rue des Angles — Téléph. 913
GRANDE VENTE RECLAME
DIFFUSEURS PHILIPS
Postes 8 lampes ou 700 francs
Facilité de paiement

ETAT CIVIL

Naissances. — Gisèle Hadji, rue de Mlle, 101, Monique Lepers, rue Nouvelle, 26. — Thérèse Lemahieu, rue de l'Aurore, 55.
Décès. — Louis Calteau, 72 ans, rue Blanche, 272. — Charles Dupuchon, 72 ans, rue Nouvelle, 122. — Victor Lefebvre, 72 ans, rue de la Guerre, c. D'aveuilles, 5. — Alphonse Bloq, 83 ans, rue de Toul, 20. — Henri Lequin, 69 ans, rue de Guisnes, 86.

HALLUIN

Pharmacie de service. — M. Emilie Graye, place de l'Eglise.
Etat civil. — Ouvert de 8 à 12 heures.
Bains municipaux. — Ouvert de 8 h. à 11 h. 30.
Caisse d'épargne. — Mairie, séance de 10 h. à 11 h. 30.
Combattants. — Permanence de 11 à 12 h. Football. A terrain de l'O.S. H., rue de Lille à 14 h. 15, équipe 1A contre Blanckenbergh (amical).
— A 10 h., équipe 1B contre Association Sportive Tourquennoise 1B.
Jeux de l'Enfance. — De 10 h. 30 à midi, distribution aux enfants de guerre du livret de Caisse d'épargne mais à jour.
— A 10 h., équipe 1A contre Association Sportive Tourquennoise 1B.

RONCO

Etat civil. — Ouvert de 10 à 11 heures.
Caisse d'épargne. — Local du Café de la Tour, séance de 10 h. à 11 h. 30.
Combattants de l'Enfance. — Au siège, permanence de 11 à 12 heures.
Concert artistique. — A 17 h., salle des fêtes de la rue de la Laitie, concert organisé par les Amis de l'Enfance de Roncq.
Bal. — Café de Lemaire, 19 à 20 h., démonstration acrobatique, équilibre et force musculaire.
Soirée chantante. — Chez Onraet, rue de l'Allocation.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

VIOLENT INCENDIE DANS UN MAGASIN
Pendant la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, les pompiers de Neuville étaient alertés pour un incendie qui s'était déclaré rue du Cimelière. C'était un magasin en bois situé à l'angle de la rue de la Chapelle et appartenant à M. Vincent Vienne, fabricant de tissus, qui flambait. En quelques instants, le feu, exaspéré par un vent assez violent, gagna tout le magasin et ne fut plus que de simples débris. Le travail de pompiers fut très ardu pour protéger l'usine de M. Vienne qui est toute proche du magasin. Les dégâts sont importants en raison des matières textiles détruites. Il y a assurément des causes de ce sinistre que les revenus communaux dus.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de 5 centimètres sur 3, des travailleurs belges occupés en France, un certificat de travail, délivré par l'employeur, qui mentionne le nom, le lieu de naissance et le lieu de domicile en Belgique, ainsi que le lieu de travail en France, et un certificat de travail en français, délivré par l'Office public français de placement.

EN BELGIQUE

POUR LES OUVRIERS BELGES OCCUPES EN FRANCE. — Les travailleurs belges occupés régulièrement en France, qu'ils devront, à partir du 1er Mars 1929, être porteurs d'une carte spéciale. Pour obtenir cette carte, il faut se présenter au bureau de l'Office public français de placement. L'Office public français de placement délivrera gratuitement à l'Hotel de Ville. A ce formulaire, chaque intéressé doit joindre deux photographies de